

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 7 octobre 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Olivier FREGEAC représenté par Jean-Pascal GOURNES.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB 026-10302/21/BM

■ Approbation d'un avenant n°1 à la convention conclue avec l'Association La Cité des Entrepreneurs d'Euroméditerranée dans le cadre de l'appel à projets Solu-Mob

MET 21/20097/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre des enjeux identifiés dans l'exercice de sa compétence d'autorité organisatrice des mobilités et notamment dans son Agenda de la Mobilité, la Métropole Aix-Marseille-Provence, soutient des dispositifs contribuant à l'innovation, la valorisation des mobilités alternatives, les reports modaux, et l'émergence de nouvelles solutions répondant aux enjeux d'une mobilité durable et efficiente.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a ainsi lancé en décembre 2018 un appel à projets : Solu-Mob, s'adressant aux entreprises regroupées en associations au sein des zones d'activités. L'enveloppe globale d'aide a été fixée par délibération du Conseil de la Métropole du 18 octobre 2018 à 428 517,20 €, répartie sur 5 projets.

Par délibération du Conseil de la Métropole du 18 octobre 2018 n°TRA 015-4610/18/CM, et en cohérence avec le règlement de l'appel à projets, une subvention de 70 246,50 € a été octroyée à l'association La Cité des Entrepreneurs d'Euroméditerranée en co-financement de leur projet « Euromob ».

La situation sanitaire a, depuis, fortement impacté les activités de l'association. Ainsi, la conduite de la partie la plus opérationnelle de ce projet n'a pas pu être finalisée au cours des deux années écoulées, conséquence de l'impact de la pandémie de Covid-19.

Signé le 7 Octobre 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2021

En conformité avec l'application de la circulaire ministérielle n°6166 du 6 mai 2020 relative aux mesures d'adaptation des règles de procédure et d'exécution des subventions publiques, Il convient de conclure un avenant à la convention d'objectifs n°19/0144, actant du report de la finalisation du projet comme conséquence de la pandémie de Covid-19, arrêtant une nouvelle date limite de clôture du projet et de validité de la convention en cohérence.

Le solde des crédits non mandatés sur l'exercice 2021 au profit de l'association sera réinscrit au budget annexe transports sur l'année 2022, soit 14 049,30 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération N°HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 relative à l'approbation du règlement budgétaire et financier de la Métropole Aix-Marseille Provence ;
- La délibération N°TRA 035-3273/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 Décembre 2017 relative au lancement d'un appel à projets pour stimuler l'innovation en faveur des mobilités vers les entreprises ;
- La délibération N°TRA 014-4609/18/CM du Conseil de la Métropole du 18 Octobre 2018 relative à l'appel à projets SOLU-MOB pour stimuler l'innovation en faveur des mobilités vers les entreprises en augmentant la dotation globale destinée aux lauréats ;
- La délibération N°TRA 015-4610/18/CM du Conseil de la Métropole du 18 Octobre 2018 relative à la désignation des lauréats de l'Appel à Projets SOLU-MOB et à l'attribution des subventions et approbation des conventions correspondantes ;
- La circulaire ministérielle n°6166 du 6 mai 2020 relative aux mesures d'adaptation des règles de procédure et d'exécution des subventions publiques.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en faveur d'une amélioration de la mobilité de ses habitants.
- Les actions de la Métropole Aix-Marseille-Provence en faveur de la mobilité inclusive et de l'insertion par l'emploi sur son territoire.
- L'impact de la pandémie de Covid-19 sur le programme d'action des associations devant faire face aux conséquences économiques, financières et sociales inhérentes à cette crise sanitaire.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n°1 à la Convention d'Objectifs conclue avec l'association La Cité des Entrepreneurs d'Euroméditerranée, ci-annexé.

Signé le 7 Octobre 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2021

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cet avenant et tous les documents y afférents.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe transport 2022 de la Métropole Aix-Marseille-Provence : Sous politique A710 - Nature 6574.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS